

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL De Villers-Allerand/Montchenot

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Le 14 Août, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 1^{er} Septembre 2014 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mil quatorze, le 1^{er} Septembre 2014 à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

☞ **Etaient présents** : Wily DUBOS Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Françoise PARANT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Jean-Pierre BERTHELOT, Olivier BAN, Bernard JACQUINET, Didier De AMORIN, Bernard WEILER, Bernard MALLET, Clément GOELDEL.

- **Absent excusé** : Hubert FOURNET ayant donné pouvoir à Jean-Marie CHAPPELLET.
- **Absente non excusée** : Dolorès SAGESTE

Catherine CORDIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Avant la tenue de la séance, il est procédé à la signature du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2014.

☞ **ORDRE DU JOUR** :

- **Délibérations** :

37/2014 : Délégués à l'Association des Communes Forestières

38/2014 : Chemin de la Petite Barbarie : subvention au titre de la DETR 2014

39/2014 : Espace Culturel : subvention au titre de la DETR 2015

40/2014 : Atelier communal : choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

41/2014 : Fixation du nombre d'autorisations de stationnement dans la commune pour les taxis

42/2014 : Décision budgétaire modificative pour réintégration des frais d'étude pour les travaux de la rue des Fauvettes et des Près Bonnet

43/2014 : Projet plateau sécurité piétons rue Alphonse Hanin (AMO GNAT)

44/2014 : Création d'une Commission « Conseil Municipal des Jeunes »

- **Questions Diverses** :

- Contrat photocopieur

- CCAS

- **Compte-rendu des Commissions** :

- Eclairage public

- Fête/Concert

DELIBERATIONS :

Le maire propose qu'à l'ordre du jour soit ajoutée une délibération pour que le SIEM effectue l'enfouissement de réseau électrique et téléphonique sur une partie de la rue du Voisin et de la rue Alphonse Hanin.

38/2014 : Délégués à l'Association des Communes Forestières :

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil pour représenter la Mairie à l'Association des Communes Forestières.

Deux membres se proposent : Françoise PARANT et Jean-Pierre BERTHELOT.

Il est donc procédé au vote.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACCEPTE À LA MAJORITE.

39/2014 : Chemin de la petite Barbarie : subvention au titre de la DETR 2014 :

Un dossier a été transmis à la Sous-Préfecture afin d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2014 pour le Chemin de la Petite Barbarie. Afin de compléter ce dossier, une délibération autorisant le Maire à déposer une demande de subvention doit être déposée. Le montant de cette subvention, à réactualiser, serait de 59 686 €.

Il est donc procédé au vote.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACCEPTE À L'UNANIMITE.

40/2014 : Espace culturel : subvention au titre de la DETR 2015 :

Sachant qu'il est désormais possible de demander une subvention pour l'espace culturel à la fois à la Région et à l'État une demande de subvention, au titre de la DETR 2015 sera déposée à la sous-préfecture le plus rapidement possible.

Information : le Maire a déposé, au SIEPRUR, en juillet dernier un dossier de demande de subvention. Cette demande concerne le bâtiment de l'espace culturel et la subvention attendue est de 162 000 €. Le SIEPRUR nous communiquera l'avancement des demandes de subvention au titre de 2015.

Il est donc procédé au vote

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACCEPTE À L'UNANIMITE.

41/2014 : Atelier communal : choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Actuellement la configuration des ateliers et lieux de stockage dispersés rendent l'application des règles de sécurité et d'hygiène difficiles à appliquer dans toute leur rigueur. C'est pourquoi il est urgent de trouver une solution. Un débat s'instaure afin de savoir s'il est préférable de construire un atelier nouveau raisonnable dans son coût et ses dimensions, ou procéder à une réhabilitation de l'espace actuel, place Oller. Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera demandée pour le réaménagement de l'atelier actuel, une AMO ayant déjà été demandée pour la construction d'un bâtiment neuf dans un autre lieu à définir.

Actuellement la commune a reçu deux propositions sur 3 demandées pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (ASSISTE et MECO SARL) la GNAT ayant répondu négativement. Fort de ces deux études le conseil pourra prendre sa décision.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

ACCEPTE À LA MAJORITE.

A l'issue de ce débat, Madame PARANT demande à intégrer la Commission Urbanisme.

42/2014 : Fixation du nombre d'autorisations de stationnement dans la commune pour les taxis :

La société de taxi Dewitte-Frères a demandé un emplacement sur Villers-Allerand/Montchenot. Actuellement il y a deux sociétés de taxi sur notre Commune : les entreprises PATEIRON et LOR. Le maire propose au conseil de limiter aux deux actuels les emplacements pour les taxis dans la commune.

Il est procédé au vote.

POUR : 13

ABSTENTION : 1

CONTRE :

ACCEPTE À LA MAJORITE.

43/2014 : Décision budgétaire modificative pour réintégration des frais d'étude pour les travaux de la rue des Fauvette et des Prés Bonnet :

Réintégration des frais d'études de la GNAT de 7277 € de la rue des Prés Bonnets et Fauvettes

Dépenses au 041/2315= 7 277 €

Recettes 041/2031= 7 277 €

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

ACCEPTE A L'UNANIMITE.

44/2014 : Projet plateau sécurité piétons rue Alphonse Hanin (AMO GNAT) :

Olivier Ban commente aux membres du Conseil Municipal un plan qui nous a été remis par la GNAT. C'est un projet de sécurisation des piétons dans la zone de carrefour en forme de S qui concerne la rue du Voisin, la rue Alphonse Hanin, la place des Déportés. Le nouveau trottoir ferait 1,50 M de large, sur un côté respectant les règles PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Verts) et 90 cm de large sur l'autre côté. La route serait relevée de 8 à 10 cm, ce qui mettrait au même niveau les trottoirs et la route. On appelle cet ensemble un plateau, comme on peut en voir dans de nombreuses communes. Des

panneaux « 30 kms/heure ou 20 kms/heure » favoriseront le ralentissement. Des avaloirs sont étudiés et ajoutés si nécessaires rue Alphonse Hanin pour réguler l'évacuation des pluies. L'écoulement maîtrisé des eaux pluviales est un des points primordiaux de l'étude. Il y aura des ralentisseurs appelés « dents de requins » à l'entrée de chaque route vers cette plateforme.

Le coût du projet s'élève à environ 88 000 €.

Une subvention nous sera attribuée au titre des amendes de police par le conseil Général dans la mesure où nous déposerons un dossier de demande de subvention en septembre 2014 environ 20 à 30% du coût total des travaux.

La mairie a reçu deux devis celui de la GNAT et celui de la Société OVIA. Ces devis sont sensiblement identiques. Le chantier durerait trois à quatre semaines. Le conseil est bien conscient des gênes occasionnées par tous les travaux dans cette zone.

Le Maire demande donc aux membres s'ils sont d'accord :

- sur le principe d'une prise en compte de la sécurité des piétons dans cette zone,
- pour que la mairie continue cette étude de projet et qu'elle dépose une demande de subvention
- que le SIEM effectue une étude pour l'enfouissement de réseau électrique et téléphonique sur une partie de la rue du Voisin et de la rue Alphonse Hanin

Il est procédé au vote.

POUR : 13

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ.

45/2014 : Création d'une Commission « Conseil Municipal des Jeunes » :

Madame COURTEIX prend la parole. Un Conseil Municipal des jeunes sera créé visant à sensibiliser les jeunes, à les faire s'exprimer, à s'écouter, à s'investir, à apprendre les règles de la démocratie. Ce Conseil fonctionnera comme celui des adultes. Les enfants élus pourront débattre sur les sujets tels que l'environnement, le sport, la solidarité, les animations du village, l'urbanisme. L'encadrement sera assuré par deux membres du Conseil Municipal des adultes, Mesdames COURTEIX et CORDIER.

Une information détaillée sur les procédures paraîtra dans le prochain bulletin de communication de la mairie

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Questions Diverses :

- ***Contrat photocopieur***

Le contrat du photocopieur arrive à échéance à fin Octobre. Le contrat n'ayant pas été dénoncé à temps, il est décidé de reporter à l'année prochaine l'achat ou la location d'un

nouveau photocopieur. Monsieur COCQUELET précise notamment qu'en choisissant la location, la TVA ne peut pas être récupérée.

- ***C.C.A.S***

Madame CORDIER informe les membres qu'un nouveau Vice-Président a été nommé, suite à la démission de Madame Anne FATOUX. Il s'agit de Monsieur Franck LEDOUX. D'autre part, le repas des personnes âgées aura lieu au Château de la Rosière le Dimanche 7 Décembre 2014.

- ***Eclairage public***

Monsieur DUBOS demande que les membres de la commission éclairage nous donnent leurs conclusions au prochain Conseil afin que l'on puisse désigner la société avec laquelle la commune signera un contrat de maintenance.

- ***Fête/concert***

En ce qui concerne la fête tout est prévu. Madame COURTEIX redonne le détail des différentes activités qui vont se dérouler pendant ces deux jours.

La Volière est gracieusement mise à disposition de la commune par la Ville de Reims pour un tournoi de pétanque sous la responsabilité de madame Cordier. Une douzaine de terrains seront tracés derrière l'église, dans le parc de la Mairie, chez Timothée STROEBEL.

- ***Culture***

Madame CORDIER informe les membres du Conseil que la vente des billets pour le concert du 4 octobre, l'hommage à Edith Piaf, se déroule très bien. Les frais engendrés (concert, SACEM, feu d'artifice) sont couverts en totalité depuis le 17 Juillet par la vente de la billetterie.

Madame COURTEIX rappelle aux membres du Conseil le projet d'une patinoire synthétique qui sera installée le week-end du 13 et 14 Décembre 2014 place des déportés.

Madame COURTEIX précise que Maryvonne LECLERE, la coopérative scolaire et le Foyer des jeunes souhaitent participer au projet, en proposant, à cette occasion, un petit marché de Noël, ainsi qu'un spectacle de chant avec les élèves de maternelle, buvette et restauration.

Il est également envisagé un tarif d'accès à la patinoire, par tranche horaire (3 € les 20 minutes), avec une prévente préférentielle pour les habitants.

Madame CORDIER rappelle que le REIMS ACRAP Patinage, sous l'égide de sa Vice-Présidente Madame Nadine DELAUNOY, sera présent pour effectuer, gracieusement pendant ces deux jours, des démonstrations artistiques par des patineurs de haut niveau.

Rentrée scolaire :

22 enfants sont inscrits à l'école maternelle de notre Commune. En ce qui concerne les activités périscolaires dites TAP, celles-ci seront animées par trois personnes à travers un travail musical, des activités de détente, de jeux et un atelier d'art plastique adapté aux enfants. La communauté de communes a la compétence scolaire.

La Mairie a repeint la cour d'école et libéré deux salles pour les TAP. Les nouveaux rythmes scolaires modifient un peu les habitudes On se donne donc quelques jours afin que tout se

cale, garderie du matin du soir, horaires de bus, cantine, nettoyage, TAP pour ce qui concerne les activités en dehors de la mission de l'Education nationale

Micro-crèche :

La maison des Toup'tits de Prouilly en collaboration avec la communauté de communes Vesles et Coteaux de la montagne de Reims mène une enquête afin de connaître les besoins des parents et futurs parents pour le projet d'une ouverture d'une micro-crèche dans notre secteur. Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'affichage d'une enquête sur l'éventuelle installation d'une micro crèche dans le secteur Chigny les Roses, Rilly la Montagne, Villers Allerand/Montchenot.

Madame COURTEIX intervient pour rappeler que les besoins concernant la petite enfance avaient été étudiés, il y a 3 ans. Depuis cette date, les assistantes maternelles de la commune, au nombre de 3, ont connu des périodes de déficit d'enfants. Aujourd'hui, l'arrivée de nouveaux habitants fait que la situation tendrait à s'améliorer. Cependant, il est prévu l'installation de 1 voire 2 nouvelles assistantes maternelles dans la commune. L'offre de places concernant la petite enfance passerait alors à 20. Les assistantes maternelles font part au conseil municipal, par l'intermédiaire de Mme COURTEIX de leur inquiétude quant à l'installation d'une micro crèche, qui ne pourrait que leur porter préjudice. Monsieur Le Maire précise que ce n'est qu'une enquête, qu'aucun projet n'est actuellement à l'étude.

Le maire interrogé sur la présence d'affiches dans le village a indiqué clairement en réponse aux inquiétudes des assistantes maternelles installées dans le village qu'il ne s'était nullement engagé à donner un accord à quiconque pour qu'une micro-crèche s'installe à Villes-Allerand. Par contre il a rappelé que ce projet est un projet que l'ancienne municipalité avait déjà examiné puis mis en sommeil. Aujourd'hui nous avons une école avec seule classe maternelle que nous souhaitons activement garder. La pérennité de l'école maternelle, la présence d'un pôle petite enfance nous préoccupe et la venue d'une enquête nous permettra de connaître au moins les véritables besoins dans le secteur Epernay-Champfleury, Ludes- Montchenot.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance du Conseil Municipal est levée à 22 heures 30.